



Saint-Ouen, le 10 octobre 2025

BOIS RÉGIONAUX DE LA GRANGE ET DU BOULAY

DÉCRYPTAGE DES TRAVAUX

Des chantiers sont programmés dans les bois régionaux de la Grange et du Boulay (Forêt régionale du Maubué), sur le territoire des communes d'Emerainville, Lognes et Noisiel. Les travaux sont pilotés par l'Office National des Forêts, en partenariat avec Île-de-France Nature, en charge de l'aménagement et de la gestion de cette forêt.

Sécurisation des abords de l'autoroute A4

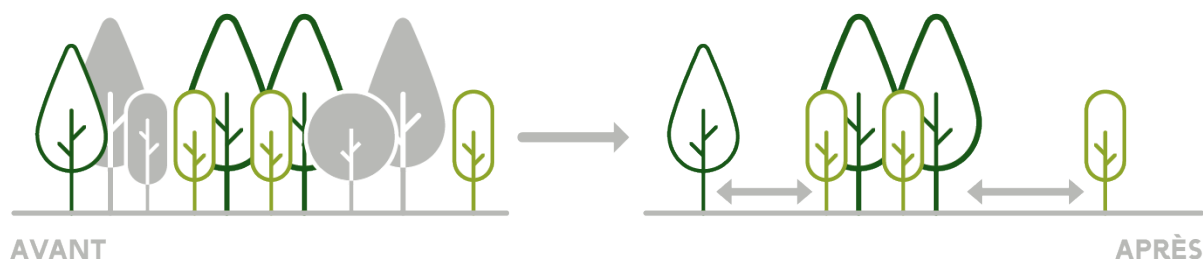
L'un des chantiers a déjà démarré dans le bois régional du Boulay, le long de l'autoroute A4. L'objectif est d'en sécuriser les abords sur un linéaire de 450 mètres environ, en rabattant les arbres qui ont poussé spontanément sur le talus bordant la voirie.

Il s'agit d'érables, frênes, châtaigniers et robiniers dont l'enracinement et l'ancrage sont insuffisants et présentent un risque de chute.

Préparer les interventions futures : des « cloisonnements » pour protéger le sol

Dans le courant du mois d'octobre, d'autres coupes sont prévues dans le bois régional de la Grange afin d'ouvrir des cloisonnements. C'est une opération nécessaire pour permettre l'entretien et par conséquent le renouvellement de la forêt. Elle est prévue dans le document d'aménagement forestier (voir encadré).

Il s'agit de créer des axes de circulation, souvent parallèles entre eux, afin de minimiser l'impact du passage des engins forestiers (tracteurs, débardeurs, porteurs...). Ces derniers sont tenus de les emprunter afin d'éviter le tassement du sol. Lors de la création ou « ouverture » de ces cloisonnements, des arbres sont donc retirés à intervalles réguliers sur une bande de quatre mètres. Ces ouvertures seront comblées en quelques années par les arbres situés à proximité, leur croissance étant stimulée par un accès accru à la lumière et aux ressources du sol.



L'aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office national des forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt.

Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document concerne plusieurs décennies en cohérence avec le temps long de la gestion forestière.

Pour le bois régional de la Grange, il est planifié de **2020 à 2034**.

Réalisation des travaux

Les chantiers sont réalisés par des entreprises de travaux forestiers qui ont acheté, sur pied, les arbres sélectionnés par l'ONF. Ces entreprises sont tenues de respecter le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF) et sont étroitement surveillées par l'Office.

Le bois est trié en fonction du type d'essence et de sa qualité. Il est utilisé en bois d'œuvre, en bois d'industrie (papier, panneaux) ou en bois de chauffage.

Calendrier et durée des travaux

La durée des travaux est liée au nombre d'arbres à prélever, aux conditions météorologiques, mais aussi aux contraintes logistiques et techniques des différents exploitants. Les chantiers sont susceptibles de se dérouler de façon échelonnée entre l'automne 2025 et l'automne 2026 à l'exception **des coupes de sécurisation qui sont réalisées en priorité**.

S'ils ne sont pas achevés au printemps 2026, ils seront suspendus entre le 1^{er} mars et le 30 juillet, pour ne pas gêner la nidification.

Après remise en état des parcelles, les bois seront stockés en bordure des chemins avant d'être évacués par les exploitants. Entre le début des coupes et l'enlèvement de tout le bois, plusieurs mois peuvent s'écouler. Des panneaux sont installés sur place afin d'informer le public et rappeler les règles de sécurité.



**Pour des raisons de sécurité,
il est interdit de pénétrer dans les parcelles en travaux
et de grimper sur les tas de bois.**

Pour en savoir plus :

« GESTION FORESTIÈRE, concilier accueil du public, biodiversité et renouvellement »

<https://www.iledefrance-nature.fr/wp-content/uploads/2024/03/IDF-Nature-Plaquette-thematique-Gestion-Forestiere-WEB.pdf>

À propos d'Île-de-France Nature

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !

www.iledefrance-nature.fr



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Angélique LUCAS

Chargée de communication et de médiation locale

angelique.lucas@iledefrance-nature.fr

LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS